

Propositions de Forestiers du Monde® pour refonder l'opération « A l'école de la forêt »
--

Concernant l'organisation du réseau AEF : une organisation légère et efficace !

- **Au plan local : un binôme efficace forestier – enseignant**

Le niveau régional n'apporte rien et alourdit le fonctionnement. Il n'a pas vraiment d'intérêt. Il faut juste un binôme efficace au niveau départemental pour associer les compétences et former un avis comprenant la dimension pédagogique et la dimension forestière, Il faut désigner deux correspondants par département: un enseignant et un forestier. Le correspondant enseignant pourrait judicieusement être l'animateur de l'OCCE local. Le correspondant forestier pourrait être ou bien de l'ONF ou bien du CRPF ou de la DDT ou bien encore d'une association « agréée » AEF (c'est à dire comprenant des forestiers, des enseignants et déjà engagée localement sur des projets pédagogiques à caractère forestier !) et disposant de l'agrément pour la qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Seules les structures qui fournissent les correspondants (OCCE locale, ONF, CRPF ou associations agréées AEF) pourraient toucher annuellement une rémunération forfaitaire suffisamment basse pour garder de l'argent pour les écoles et assurer que ce n'est pas l'argent qui motivent les engagements des correspondants (versement de la rémunération forfaitaire l'année scolaire suivante et après avoir justifié de l'engagement de projets AEF dans le département naturellement !). cela est justifié par le fait non pas de l'accueil des écoliers dans les forêts (cela doit rester gratuit) mais par la promotion et l'appui au montage du projet fourni par ledit correspondant aux enseignants désireux de s'engager. Bref, pour développer AEF, est rémunéré seulement celui qui promeut l'opération et qui aide l'enseignant dans le montage de son projet !

- **Au plan national : un échelon de direction, coordination et contrôle**

Forestiers du Monde® propose un niveau national un binôme composé d'un ingénieur général des forêts, d'un ingénieur général de l'éducation nationale tous deux en charge de la coordination nationale de l'opération, de son financement et du contrôle de l'utilisation du budget épaulé par un chargé de mission assumant le secrétariat national de l'opération comprenant la maintenance et le développement du site internet de l'opération

Concernant l'appui financier offert aux écoles dont le projet pédagogique est reçu au label interministériel :

Il faut veiller à consacrer l'essentiel de l'argent à soutenir les écoles qui s'engageraient dans un projet. Le garde forestier du service local doit fournir l'appui technique gratuit qu'il est en mesure d'apporter. En effet, de très nombreux gardes forestiers sont intéressés pour accueillir des écoliers en forêt et partager avec eux leur passion pour la forêt, sa faune, sa flore, sa protection et sa gestion quotidienne. l'ONF doit maintenir son engagement de gratuité pour l'accueil en forêt d'enseignants dont le projet répond aux critères d'AEF.

Nous proposons l'attribution d'un forfait pour chaque projet d'école reçu au label AEF, versé annuellement en une fois en plus du label. Cette somme transiterait par l'OCCE qui est le bon outil pédago-financier pour simplifier le dispositif financier et comptable historiquement trop complexe.

Enfin, Forestiers du Monde® propose de tester ce dispositif en côte d'Or.